# EDITO

## Meilleurs Vœux pour l'Année 2019

Cette fin d'année très agitée aura au moins eu le mérite de démontrer que l'écologie punitive par la hausse des taxes ne peut constituer une voie de progrès et être utilisée sans en mesurer vraiment la portée économique. Il est bien difficile pour notre gouvernement de concilier une hausse du pouvoir d'achat avec le renchérissement du prix de l'énergie ou de l'alimentation.

J'avais évoqué durant notre dernière Assemblée Générale le bilan des Etats Généraux de l'Alimentation qui, en 2018, a provoqué un vrai débat sur le partage de la valeur et le futur de notre agriculture. Quelle déception ! les marchés restent ouverts à une concurrence qui ne respectent pas les mêmes normes et de nouvelles contraintes sont venues s'ajouter à une règlementation déjà excessive. On peut craindre que les agriculteurs soient sacrifiés et les grands perdants de ces manœuvres ; Ainsi, le vote mi-décembre d'une hausse de 100 M€ (+ 70%) de la redevance sur les produits agro-pharmaceutiques à la seule charge des exploitations en 2019.

L'électro-choc de cette fin d'année agitée peut constituer un espoir, on parle enfin de la Fracture Territoriale qui montre que nos « élites » urbaines n'ont pas conscience de ce qui se passe dans nos campagnes.

Il est temps que ce sursaut arrive pour développer une agriculture durable, rentable pour les exploitants, répondant aux attentes sociétales, respectueuse de l'environnement.

C'est dans cette voie que votre coopérative s'est engagée depuis plusieurs années, elle reste toujours à vos côtés pour soutenir vos projets et accompagner vos évolutions.

Au nom de Terre Comtoise, je présente à tous les adhérents de la Coopérative mes Meilleurs Vœux pour l'année 2019, qu'elle nous apporte renouveau et réussite.

Clément TISSERAND
Président de la Coopérative TERRE COMTOISE

Les pieds sur terre, la tête dans les étoiles !

## DIRECTION GENERALE

# Le métier d'Assistante de Direction

Après 24 ans passés au développement économique du département du Doubs, **Dominique BAIOTTO** a intégré la coopérative en 2007, comme Assistante de Direction soit deux ans avant la fusion des coopératives Coopadou, Codeval, Poligny Bletterans qui ont permis la création de Terre Comtoise.

Lors de ces années, la découverte du monde agricole ainsi que sa fonction précédente au sein du conseil départemental du Doubs lui ont permis aujourd'hui d'être une professionnelle reconnue.

Membre du Comité de Direction, l'assistante occupe un poste très varié aux côtés du Président et du Directeur, en plus du travail administratif quotidien de préparation et de participation aux réunions pour retranscrire les divers rapports sous l'égide du directeur général Monsieur MOINE.
La fonction, outre la tenue des agendas, l'organisation des déplacements et des événements exceptionnels consiste, depuis quelques mois, en la mise à jour du site Internet de la coopérative et la mise en page de la Newsletter mensuelle, indispensables pour la communication avec les adhérents afin de les informer économiquement et techniquement alors que le monde agricole est en pleine mutation.
« La création de l'Alliance-bfc, destinée à renforcer les synergies entre les coopératives voisines Dijon Céréales et Bourgogne du Sud m'ont obligée à assurer une cohésion avec mes collègues assistantes de Direction.

Aller à la rencontre des adhérents lors des assemblées de section et de l'assemblée générale est un temps fort de travail pour la direction générale,
d'autant plus que cette année la COOPÉRATIVE TERRE COMTOISE fête ses 10 ans d'existence au service de ses adhérents » explique Dominique BAIOTTO.

Dominique BAÏOTTO, Attachée de Direction

## ACTIVITES MAGASINS

# Du Siège Social au Magasin

Depuis 1991 à la coopérative, **Sandrine LETORE** a été longtemps à un poste essentiel : le suivi des comptes des associés coopérateurs. C'est elle qui a en charge l'ouverture des comptes, la facturation, les prélèvements ou la gestion du capital social. « J'ai très souvent les agriculteurs au téléphone, je suis amenée à informer, expliquer, régler des problèmes ou des petits litiges », souligne Sandrine. C'est un travail dans l'ombre des services commerciaux qui permet le bon fonctionnement de la coopérative.
Toutefois, au 1er janvier 2019, Sandrine changera de métier et rejoindra, à sa demande, le magasin GAMM VERT de Pontarlier. «En effet, après 27 ans sur le même poste, j'ai le sentiment d'en avoir fait le tour. En restant chez Terre Comtoise, j'ai souhaité évoluer vers un autre métier en intégrant un magasin Grand Public que je connais bien ».

Nous pouvons nous féliciter de cette mutation qui permet à la fois à Sandrine de réaliser son désir d'occuper un nouveau poste, dans un nouvel environnement professionnel, mais aussi, pour l'entreprise d'apporter une expérience professionnelle solide notamment au service des agriculteurs.
Elle est remplacée par **Manon VERGONNIER** au siège à Chemaudin.

Sandrine LETORE

# Au 1er janvier 2019, finis les pesticides dans votre jardin !

### Rappel :

**Le 22 juillet 2015** : l'Assemblée nationale a adopté la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'objectif zéro pesticide dans l'ensemble des espaces publics.
**1er janvier 2017 :** les pesticides chimiques de synthèse n'ont plus le droit d'être vendu en libre-service.
**A partir du 1er janvier 2019** : la vente de pesticides chimiques de synthèse sera tout simplement interdite aux particuliers. Encore une fois, les produits de biocontrôle et ceux utilisables en agriculture biologique ne seront pas concernés par cette loi.
Pourquoi se passer des pesticides ? Selon le ministère, l'interdiction répond à un enjeu environnemental et de santé publique. Leur utilisation dans les jardins étant susceptible de fragiliser la biodiversité et de contaminer les sols. **Selon l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, les jardins des particuliers seraient ainsi responsables d'un quart de la pollution des eaux de surface et des nappes souterraines.**

**Des alternatives pour soigner son jardin.**
**Pour protéger les plantes, il sera désormais nécessaire de recourir à d'autres solutions :** utiliser des produits à base de substances naturelles, autorisés en agriculture biologique ou considérés comme à faible risque, à l'image du purin d'ortie.
**Opter pour les méthodes de biocontrôle**. Elles reposent sur l'utilisation de macro-organismes – comme les coccinelles pour se débarrasser des pucerons, de bactéries ou encore de pièges diffusant des hormones sexuelles pour entraver la reproduction des espèces dont les larves s'attaquent aux cultures.
**Adopter des méthodes plus globales de jardinage.** Procéder au paillage du sol : cette technique consiste à recouvrir la terre de matériaux naturels d'origine végétale ou minérale réputés pour leur efficacité contre le développement de mauvaises herbes. Vous pouvez aussi choisir de planter des variétés connues pour leur résistance ou encore d'en associer certaines qui se protègent mutuellement.
**Que faire des vieux bidons de pesticides ?** Il est également important de se débarrasser des éventuels stocks. Il ne faut surtout pas jeter ces vieux bidons avec les ordures ménagères. Ces produits, même homologués pour les jardins, sont dangereux, une attention particulière s'impose. Ils doivent être déposés en déchetterie.